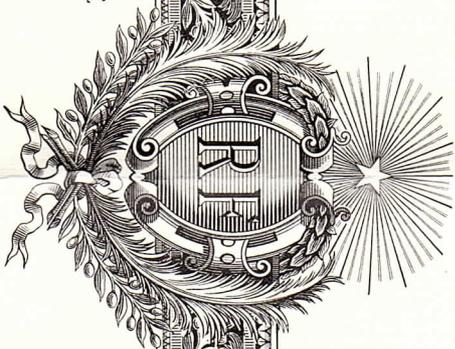


RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
UNIVERSITÉ DE PICARDIE "JULES VERNE"  
~~CENTRE UNIVERSITAIRE DE~~ \_\_\_\_\_

# DIPLOME DE MAÎTRISE

(1) \_\_\_\_\_ faisant suite à la Licence d'Enseignement LETTRES MODERNES

*VU* l'arrêté ministériel du 23 juillet 1991 \_\_\_\_\_ *habitant* l'Université de Picardie " Jules VERNE " \_\_\_\_\_  
à délivrer le *Diplôme de Maîtrise* (1) \_\_\_\_\_ faisant suite à la Licence d'Enseignement LETTRES MODERNES \_\_\_\_\_

*VU* les titres initiaux produits par *Mademoiselle CONRUYT Pascale* \_\_\_\_\_  
né le 19 septembre 1969 \_\_\_\_\_ à SAINT-QUENTIN (Aisne) \_\_\_\_\_

*VU* les procès verbaux attestant que l'intéressé (e) a satisfait dans les formes réglementaires aux épreuves du contrôle des connaissances et des aptitudes  
sanctionnant les enseignements dont le détail figure au verso du présent diplôme ;

**LE DIPLOME DE MAÎTRISE** (1) faisant suite à la Licence d'Enseignement LETTRES MODERNES \_\_\_\_\_  
est conféré à *M*ademoiselle CONRUYT Pascale \_\_\_\_\_  
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à AMIENS \_\_\_\_\_, le 15 Avril 1994 \_\_\_\_\_

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,  
~~LE PRÉSIDENT DU CENTRE UNIVERSITAIRE,~~

Signature du titulaire :

Vu, pour le Ministre et par délégation :  
LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE,  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS,



*[Signature]*

*[Signature]*